

COMMUNE DE SAINT-CHAMOND

COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 4 SEPTEMBRE 2023.

A - DESIGNATION DE LA CONSULTATION

Objet de la consultation : **DSP – Fourrière automobile – Analyse des candidatures**

Date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence : le 2 juillet 2023

Date limite de réception des offres : le 3 août 2023 – 16h

Date de la réunion de la commission : le 4 septembre 2023 – analyse des candidatures.

B - COMPOSITION DE LA COMMISSION

1 - Membres à voix délibérative :

Fonction au sein de la Commission	Noms	Présent Ou Excusé
Président (représentant de M. le maire)	M. Régis CADEGROS	Présent
Membres élus (titulaires ou suppléants)	M. Jean-Paul RIVAT	Présent
	Mme Aline MOUSEGHIAN	Présente
	M. Jean-Marc LAVAL	Excusé
	M. Gilles GRECO	Présent
	Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER.	Présente

2 – Membres à voix consultative : personnes invitées à participer aux travaux de la commission en fonction de l'ordre du jour, acceptées par les membres de la commission sur proposition de son Président :

Noms	fonctions
M. Laurent LEJEUNE	Directeur Général Adjoint
M. Christophe RIOU	Directeur Police Municipale

C - RAPPORT DE LA COMMISSION

La séance est ouverte par M. CADEGROS, représentant M. le Maire Président.

Le directeur de la police municipale présente le rapport d'analyse de l'unique candidature, ci-joint.

Au vue du rapport d'analyse de la candidature la commission décide d'admettre la société GARAGE DE LA VARIZELLE à présenter son offre.

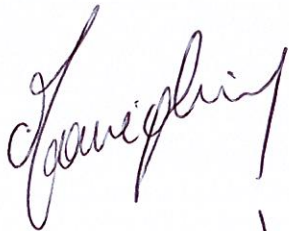
CDSP du 4 septembre 2023

SIGNATURES

Le Président,



Les membres à voix délibérative



SAINT-CHAMOND

Direction de la Police Municipale

DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE FOURRIERE AUTOMOBILE

Analyse préalable des candidatures

(Article L 1411-5 du CGCT)

I. OBJET DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

La présente délégation de service public a pour objet l'exploitation d'une fourrière automobile pour le compte de la commune de Saint Chamond.

La présente convention est conclue pour une première période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024 (ou de sa date de notification si postérieure). Elle est reconductible quatre fois tacitement par période d'un an, sa durée maximale étant fixée à cinq ans.

II. DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

En date du 2 juillet 2023, un avis d'appel public à la concurrence est transmis au JAL l'ESSOR AFFICHE et mis en ligne sur le profil acheteur de la ville (plateforme de dématérialisation AWS) en même temps que l'intégralité du dossier de consultation des entreprises - la date limite de réception des offres est fixée au **3 août 2023 à 16 heures**.

Le registre des retraits fait état de 2 retraits de dossiers identifiés et de 7 retraits anonymes.

Le registre des dépôts fait état de la réception d'un pli dans les délais par voie électronique, 1 copie de sauvegarde électronique et de 0 plis hors délais.

Le 4 août 2023 il est procédé à la vérification des aspects administratifs / exclusions de droit et autres et des compétences / qualification habilitation agrément / moyens humains par rapport aux exigences annoncées et à l'établissement du rapport de synthèse des candidatures.

III EXAMEN DE LA CANDIDATURE

Les candidats doivent être des professionnels du secteur d'activité concerné. Ils justifient de leurs compétences professionnelles et techniques en produisant une copie de leur agrément préfectoral obligatoire et de leur expérience en produisant des certificats d'exécution de prestations similaires établis par des donneurs d'ordre ou tout autre justificatif qu'ils jugent équivalent.

Le candidat doit obligatoirement justifier de sa capacité à gérer une fourrière automobile, en produisant une copie de son agrément préfectoral

1/ Vérification des aspects administratifs

Documents fournis :

DC1 et DC2

Kbis en date du 11/06/2023

Attestation de régularité fiscale en date du 15/06/2023

Attestation de déclaration sociale URSSAF en date du 20/03/2023

Attestation sur l'honneur, relative à l'article 45 du code des marchés publics en date du 20/03/2023

Attestation d'assurance en date du 12/01/2023

Arrêté Préfectoral de la LOIRE, portant agrément de fourrière, en date du 23/12/2004

2/ Vérification des compétences/qualifications/habilitations et moyens humains

La SAS Garage de la Varizelle est détentrice d'un arrêté préfectoral portant agrément de fourrière en date du 23/12/2004 lui permettant d'exercer l'activité de fourrière automobile.

Le candidat dispose d'un endroit clos, gardienné, de jour comme de nuit, placé sous vidéosurveillance, pour y entreposer les véhicules faisant l'objet d'une mise en fourrière à la demande des services de police.

De ce fait, il est en capacité de procéder à la restitution des véhicules enlevés sur ordre des services compétents.

Il est en capacité d'effectuer les enlèvements demandés par les services de police, 24h/24 et 7 jours /7, grâce à ses trois dépanneuses et la présence de trois personnels disposant des capacités nécessaires pour le faire.

Après examen du dossier de candidature, il est constaté que le candidat ayant remis un pli dans les délais, rempli les conditions générales d'accès à la commande publique, justifie des compétences requises à assurer les prestations et a l'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Il est proposé d'admettre LE GARAGE DE LA VARIZELLE à présenter une offre.

Fait à Saint-Chamond, le 10/08/2023

Le Directeur de la Police Municipale
Christophe RIOU